

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1080**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BTS : Brevet de technicien supérieur Mécanique et automatismes industriels

Nouvel intitulé : Conception et réalisation de systèmes automatiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201 Technologies de commandes des transformations industrielles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Machines d'atelier, lignes d'assemblage ou d'emballage, dispositif de stockage et de manutention...Le technicien supérieur MAI est un spécialiste des équipements de production automatisée, mis en oeuvre dans la plupart des secteurs industriels : automobile, agroalimentaire, construction mécanique, industrie pharmaceutique etc.Fabriqués à l'unité ou en petite série, ces automatismes sont réalisés sur mesure, et répondent aux besoins spécifiques de chaque entreprise. Le technicien MAI conçoit ces équipements : étude du problème industriel à résoudre (fabrication d'une gamme de produits etc.), conception de la partie mécanique et de la partie commande (recherche de solutions techniques au problème posé, calculs, plans et schémas...), achats de composants aux fournisseurs.En phase de réalisation, il établit le planning à respecter et supervise les travaux : montage-assemblage des éléments mécaniques ; implantation et câblage des appareils électriques et des constituants d'automatismes. Il effectue lui-même la programmation de la partie commande. Il procède ensuite aux essais et tests, assure la mise en service chez le client. Il peut aussi exécuter des opérations de maintenance complexes, encadrer une équipe d'entretien et de dépannage. Enfin, dans une grande entreprise (construction automobile), il peut contribuer à l'amélioration des systèmes automatisés existants.Débouchés : constructeurs de machines, sociétés d'ingénierie, fabricants d'automatismes, et les divers secteurs industriels...

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Biens d'équipements industriels. Travaux publics.

Construction automobile.

Construction aéronautique.

Construction navale.

Technicien en automatismes. Automaticien.

Technicien automaticien.

Technicien de maintenance automaticien.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

I1301 : Installation et maintenance d'ascenseurs

H1208 : Intervention technique en études et conception en automatisme

Réglementation d'activités :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Conception détaillée de la partie opérative : Dimensionnement et validation des parties opératives - Etude détaillée de la partie opérative. - Conception de la partie commande : Analyse et étude détaillée des fonctions de commande - Choix technologiques et description de la réalisation de la partie commande.
- Epreuve professionnelle de synthèse : Réalisation, test, intégration d'un système automatisé de production - Spécifications et conception générale d'un système automatisé de production et de sa partie opérative - Connaissance professionnelle de l'entreprise, exploitation d'un système automatisé de production.
- Français
- Langue vivante étrangère
- Mathématiques et sciences physiques

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par candidature individuelle	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

B.O. n° 12 du 30/10/1997 Arrêté de modification du 12/03/06

Arrêté du 23 juin 2011 : dernière session 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Conception et réalisation de systèmes automatiques